



eco-epandage.com

La marque des épandeurs de matières organiques solides et liquides certifiés



Le logo éco-épandage est la marque qui identifie les épandeurs conformes au référentiel de certification des machines d'épandage de matières organiques.

Il permet aux constructeurs conscients des enjeux de l'agro-écologie, de pouvoir valoriser sur le marché des matériels objectivement qualifiés comme performants dans la maîtrise des impacts environnementaux.

Une certification :

- A l'initiative des constructeurs
- Développée avec le concours d'IRSTEA, VetAgroSup, FNEDT, FNCUMA, APCA, CRAB et plusieurs chambres d'agriculture
- Prononcée de manière impartiale par un organisme certificateur agréé COFRAC (CERTIPAQ)
- Ouverte à tous les constructeurs français ou étrangers

UN RÉFÉRENTIEL ALLIANT EXIGENCES TECHNIQUES ET SERVICES À L'UTILISATEUR

Cette certification va bien au-delà d'une simple vérification de conformité de machines à des exigences techniques telles que le respect des doses et de l'uniformité de la répartition.

Les exigences du référentiel engagent durablement le constructeur et couvrent un large spectre de prescriptions qui vont du contrôle interne du fabricant jusqu'au suivi de la satisfaction client.

Ainsi, le référentiel de certification impose :

- Un **audit initial** de l'outil de production du fabricant, réalisé par l'organisme certificateur
- Des **audits de surveillance périodiques**, réalisés par un organisme indépendant agréé, garantissant la conformité de production dans le temps
- Des **essais de machines** au banc, réalisés par un laboratoire indépendant, permettant de garantir que les performances annoncées par le fabricant sont atteintes.
- La mise à disposition de l'utilisateur par le constructeur d'une **notice décrivant le mode d'utilisation optimal** de la machine.
- Une assistance systématique à la **mise en route de la machine** et la proposition d'une formation technique et agronomique adaptée aux besoins de l'utilisateur.
- Une **enquête de satisfaction** client à réaliser entre 3 et 6 mois après la mise à disposition de la machine

UN ÉPANDAGE PERFORMANT ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux de performance de la certification sont plus exigeants que les normes en vigueur.

		Eco-Epandage	EN 13080 / EN 13406
Respect des sols	Charge par essieu	⊕ ≤ 13 tonnes	pas d'exigence
	Pression au sol	⊕ ≤ 1,5 bar	pas d'exigence

ÉPANDEURS SOLIDES

		Eco-Epandage	EN 13080
Maîtrise de la dose ZT(1)	à vitesse constante	⊕ +/-15%	pas d'exigence
	à vitesse variable	⊕ +/-15%	pas d'exigence
Répartition Transversale	coefficient de variation	⊕ ≤ 20%	≤ 30% 
Répartition Longitudinale EZT(2)	à vitesse constante	⊕ ≥ 70%	≥ 35% 
	à vitesse variable	⊕ ≥ 50%	pas d'exigence

ÉPANDEURS LIQUIDES

		Eco-Epandage	EN 13406
Maîtrise de la dose ZT(1)	à vitesse constante	⊕ +/-10%	pas d'exigence
	à vitesse variable	⊕ +/-15%	pas d'exigence
Répartition Transversale	déviation moyenne	⊖ ≤ 15%	≤ 15%
Répartition Longitudinale EZT(2)	à vitesse constante	⊖ ≥ 90%	≥ 90%
	à vitesse variable	⊕ ≥ 65%	≥ 50%

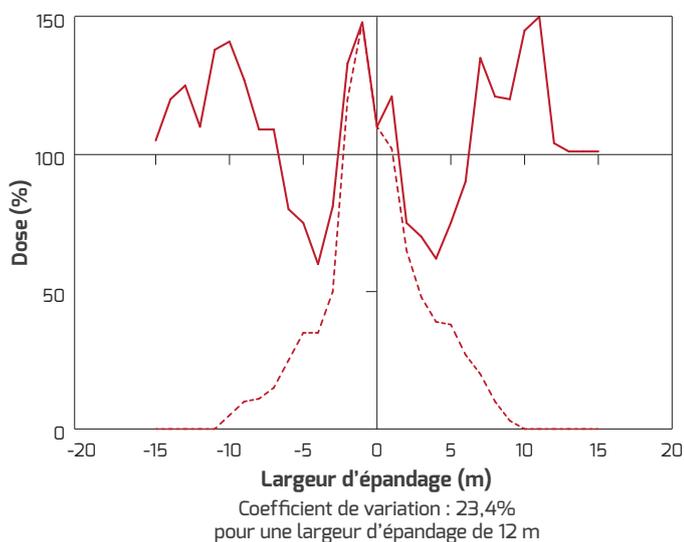
⊕ Plus exigeant que les normes en vigueur ⊖ Même exigence que les normes en vigueur

(1) **Zone de Tolérance** : intervalle de tolérance autour du débit cible.

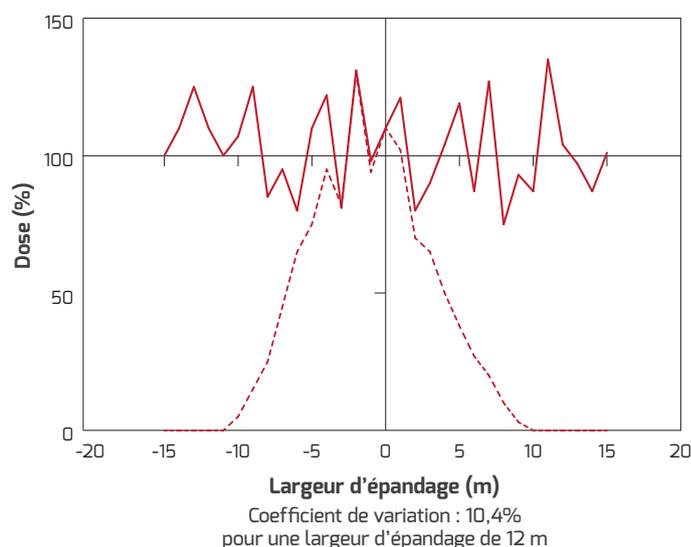
(2) **Etendue dans la Zone de Tolérance** : % du temps d'épandage pendant lequel le débit est dans la zone de tolérance.

À la demande de l'organisme certificateur, les performances des machines sont évaluées sur bancs d'essai spécifiques par IRSTEA, organisme public de recherche à la pointe des travaux sur l'agriculture responsable et l'aménagement durable des territoires.

3 Variation de répartition transversale - épandeurs solides :



Machine conforme à la Norme EN 13080



Machine certifiée ECO-EPANDAGE

4 Variation de répartition longitudinale à vitesse constante - épandeurs solides :

↔ Période de travail à débit maintenu dans la zone de tolérance à +/-15%
↔ Période de travail à débit hors zone de tolérance à +/-15%



Machine conforme à la Norme EN 13080



Machine certifiée ECO-EPANDAGE

La machine éco-épandage maintient le débit pendant au moins **70%** du temps d'épandage contre **35%** pour une machine conforme à la norme EN13080.

LE LOGO ÉCO-ÉPANDAGE : UNE MARQUE D'AVENIR



LES UTILISATEURS TÉMOIGNENT...

David HURLIN

HURLIN FRÈRES, exploitation de polyculture élevage et société de travaux agricoles (55)



De plus en plus, nos clients nous réclament une grande précision dans l'épandage. C'est pourquoi nous avons acquis un épandeur labellisé éco-épandage.

Une fois le tonnage à l'hectare et la largeur d'épandage réglés, la machine gère tout automatiquement. Avec le tablier accompagnateur, la pesée, le débit proportionnel à

l'avancement et un tracteur avec guidage GPS, on est sûr d'épandre le bon tonnage.

La machine est très simple à utiliser, si bien que nous pouvons la confier à notre apprenti ou à nos saisonniers. Imposées par le label éco-épandage, les roues larges permettent de travailler sur n'importe quel type de terrain. Et nous pouvons épandre différents types de matières organiques : composts, fumiers frais...

Déjà près de 30 machines labellisées éco-épandage ont été vendues, et d'autres constructeurs sont d'ores et déjà engagés dans la démarche.

La Marque éco-épandage va dans le sens de l'Histoire. Les bénéfices agroécologiques des matériels certifiés sont indéniables. Ils permettent d'accompagner les évolutions attendues des pratiques d'épandage.

Citée avec la note la plus élevée dans le référentiel des coûts raisonnés pour des agroéquipements apportant une plus-value environnementale, la certification ouvre la possibilité pour les agriculteurs de bénéficier d'encouragements dans l'acquisition de machines labellisées.

Rendez-vous sur le site :

www.eco-epandage.com



19 rue Jacques Bingen • 75017 PARIS
www.axema.fr

Guillaume BOCQUET

Responsable du Pôle technique

g.bocquet@axema.fr

+33 (0)1 42 12 85 98

